

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2018

COMITE LOCAL
BEAUMONT

Le **contrôle sanitaire des eaux d'alimentation** qui relève de la compétence de l'Etat est assuré par l'**Agence Régionale de la Santé Nouvelle-Aquitaine**, avec la collaboration du laboratoire agréé (**IANESCO** de Poitiers dans la Vienne) pour la mise en œuvre du programme annuel de prélèvements et d'analyses d'eaux. La surveillance au quotidien de la qualité des eaux et l'exploitation des ouvrages sont exercées par le syndicat **Eaux de Vienne – Siveer**.

Présentation des Unités de Distribution d'eau (UDI) :

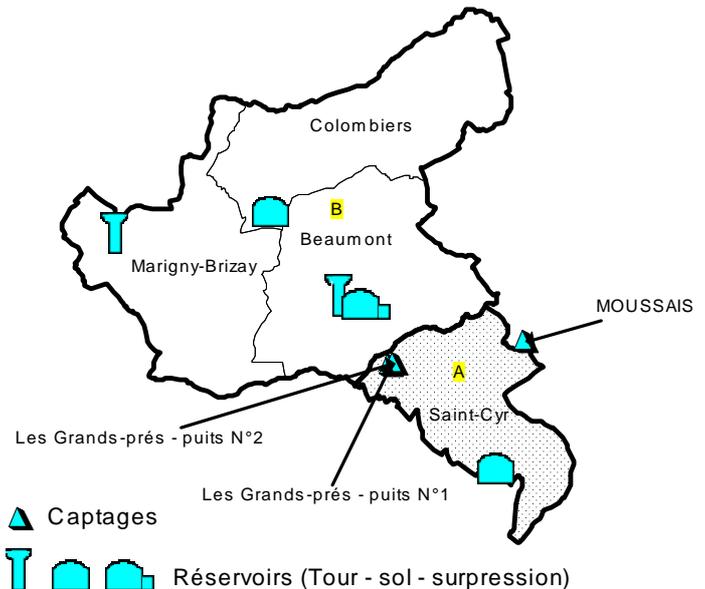
Deux UDI ont été définies afin de tenir compte des différents approvisionnements en eau dans le syndicat d'eau.

Origine de l'eau :

L'UDI **A** est alimentée en mélange avec les eaux des captages de **Moussais** sollicitant l'aquifère captif du jurassique supérieur et le puits n° 2 des **Grands Prés**.

L'UDI **B** est desservie par le captage d'eau souterraine des **Grands Prés**, situé sur la commune de St Cyr, qui est constitué de deux puits de faible profondeur :

- Le puits n°1 capte les eaux de la nappe alluviale et celle située dans les calcaires du jurassique moyen ;
- Le puits n°2 ne capte que l'eau des alluvions du Clain.



Traitement : L'eau pompée aux **Grands Prés** ne subit qu'un simple *traitement de désinfection au chlore gazeux* alors que celle des captages de **Moussais** subit une *déferriation et désinfection au chlore gazeux* avant d'être distribuée à la population.

Contrôle : **51 prélèvements** représentant **2694 paramètres d'analyses** ont été réalisés sur les différents points de surveillance, conformément aux modalités prévues par la réglementation.

Protection des ressources :

La **procédure administrative** (arrêté préfectoral de DUP avec une inscription au fichier des Hypothèques) est terminée pour les captages P1 et P2 des **Grands Prés** et pour ceux de **Moussais**.

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES	Limites ou Réf. de qualité	RESULTATS Teneurs moyennes	
		Unité A (<i>Moussais</i>)	Unité B (<i>Grands Prés</i>)
pH	Entre 6,5 et 9	7,4	7,4
Conductivité (μ S/cm à 25°C)	200 - 1100	656	689
TURBIDITE (NFU)	2	0,13	0,02
DURETE (TH en °F)	Néant	30,3	32
NITRATES (en mg/l)	50	8	16,7
FLUOR (en mg/l)	1,5	0,92	0,24

Bactériologie

- Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été d'**excellente qualité** pour les 2 UDI.

Minéralisation

- Les eaux distribuées sont d'une minéralisation élevée, bicarbonatées calciques et d'un pH légèrement basique.

Turbidité

- L'eau distribuée renferme une **faible** turbidité (inférieure ou égale à 0,3 NFU) qui témoigne d'une bonne transparence.

Dureté

- La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français (1 °F = 4 mg/l de calcium et 0,7 °anglais et 0,56 ° allemand). Les eaux distribuées renferment une dureté **importante**.

Fluor

- Le **fluor**, oligo-élément pouvant être présent naturellement dans l'eau, est bénéfique à doses modérées (entre 0,5 et 1,5 mg/l) pour la prévention des caries dentaires. Les eaux alimentant l'**unité B** en renferment de **très faibles quantités** et **des apports complémentaires** par des comprimés après avis médical, ou par du sel fluoré **peuvent être conseillés**. Cette préconisation ne s'applique **pas aux eaux plus fluorées** distribuées dans l'**unité A** (commune de St Cyr).

Nitrates

- Les teneurs moyennes et de pointes demeurent **modérées**.

Pesticides

Les recherches effectuées sur plus de 200 substances en sortie de l'usine de traitement des *Grands Prés* ont montré **quelques traces d'herbicides** (max de 0,03 μ g/l), inférieures cependant à la valeur limite de qualité fixée à 0,1 μ g/l par produit. Les recherches effectuées sur *Moussais* sont toutes restées **inférieures au seuil de quantification du laboratoire** (<0,01 μ g/l).

Conseils et recommandations :

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires**.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.
- **Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable.

Pour plus d'informations...

Veuillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé, ou suivre le lien suivant : *Qualité de l'eau du robinet par ville*.

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

